

# Stationnement payant

Depuis le 1er février 2022, la prise d'abonnement de stationnement ne se fait plus à l'hôtel de ville. La Ville de La Baule-Escoublac a confié la gestion des abonnements de stationnement à la société EFFIA.

## Nouvel abonnement

C'est auprès du nouveau gestionnaire, **EFFIA**, que se fait désormais la prise d'abonnements et non plus à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Les usagers peuvent souscrire un nouvel abonnement soit :

- > **en ligne**, via le formulaire de demande de souscription d'abonnement ci-contre.
- > **au bureau d'accueil EFFIA**, les mercredis et vendredis de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30.

## Zones de stationnement payant à La Baule-Escoublac



# Pour les résidents des zones de stationnement payant

**Vous pouvez demander une carte de stationnement permanent.** Il vous suffit de vous présenter au guichet de l'hôtel de ville de La Baule-Escoublac avec les pièces justificatives indiquées :

## Vous êtes un particulier

- > Justificatifs de domicile ;
- > certificat d'immatriculation ;
- > justificatifs d'identité ;
- > paiement par carte bancaire, chèque ou en ligne via [jemegare.fr](http://jemegare.fr) (<http://jemegare.fr>)

## Vous êtes un professionnel

- > Extrait Kbis ;
- > certificat d'immatriculation ;
- > justificatifs d'identité ;
- > pour leurs employés, fournir en plus un courrier stipulant que ce dernier travaille bien dans votre commerce ;
- > paiement par chèque, espèces ou carte bancaire.



**VILLE DE LA BAULE**  
Ville de La Baule Escoublac  
Hôtel de Ville  
7, avenue Olivier Guichard  
44500 La Baule-Escoublac

 02 51 75 75 75

